



DEMANDE D'AUTORISATION D'AMARRAGE - ANNEE 2026

Periode: Annuelle	remporaire [
NOM (*)(*) Obligatoirement le nom du bénéfic			e du bateau	••••	
Adresse Principale :					
Code Postal Ville				. 	
Domicile Portable	Bureau				
En cas de problèmes sur votre bateau Personne à prévenir (autre que vous)					
NOM 🏗 portable					
CARACTERISTIQUES					
*Bateau à moteur	*Voilier		*Barque		
*Rayer les mentions inutiles					
Nom de baptême	*Habitable	OUI	NON		
Marque	Modèle				
latièreImmatriculation					
Couleur coque	. Pavillon	Pavillon			
Moteur : hors-bord □ ou in-bord □	essence □	ou	gaz-oil □		
Puissance CV Tirant	d'eau Poid	ls du batea	ıu		
Longueur hors-tout m	cm Largeur hors-	tout	mcm		
Surface :					
Le			Signature		
	Réservé à l'administration	on			
Date de dépôt le :	Contrôlé le	:			
	Longueur co	ntrôlée :	m	cm	
	Largeur con		m	cm	
	Tirant d'eau		m m²	cm	
	Surface bate	:au .	III		

INFORMATIONS IMPORTANTES

Demande d'une place d'amarrage :

Les demandes de place d'amarrage sont réalisées par le biais d'un formulaire disponible auprès de la Mairie, de la capitainerie et sur le site internet de la commune d'octobre à fin décembre pour l'année suivante. Elles sont enregistrées en mairie et présentées à la commission d'attribution pour autorisation.

Le formulaire doit être accompagné des documents suivants :

- Titre de propriété au nom d'une personne physique ou d'une société pour les professionnels ;
- Original du certificat d'immatriculation pour les bateaux équipés d'un moteur d'une puissance réelle égale ou supérieure à 4,5 KW (+ de 6CV) ou dont la longueur est supérieure à 5 mètres et ou de l'acte de francisation du bateau concerné;
- Attestation d'assurance à jour ;
- Le permis de navigation pour les bateaux à moteur de plus de 6 CV.
- Pour les professionnels, fournir le kbis et l'assurance RC

Lors de son enregistrement, la demande est datée. Elles ne sont valables que pour l'année en cours et doivent être renouvelées <u>avant le 31 décembre de chaque année</u>. Il n'existe pas de droit à renouvellement.

Les attributions sont faites dans la limite des places disponibles avec une priorité aux publiérains, aux bénéficiaires d'une résidence secondaire à Publier, dans l'ordre d'arrivée de la demande et/ou selon la taille de l'embarcation. Elles feront l'objet d'un arrêté individuel d'autorisation.

La redevance :

Elle doit parvenir au régisseur du port <u>avant le 31 mars</u>. Le non-paiement de la redevance après cette date entraînera l'annulation de l'autorisation. La place sera remise à disposition et réattribuée à une personne sur liste d'attente.

Liste d'attente :

Les demandes arrivées hors délai ou non satisfaites sont portées d'office sur une liste d'attente et traitées en fonction des places disponibles et/ou de la taille de l'embarcation.

Tarifs en vigueur sous réserve éventuelle de modifications

Les droits de stationnement : la location d'un emplacement de stationnement est basée sur la surface de stationnement (surface hors tout de la coque : longueur x largeur, non compris toutes parties fixes telles que balcon, apparaux, etc.)				
JOUR	Par jour	21,00 €		
ANNEE	Le m2 à l'année	53,00 €		
ANNEE	Catégorie socio-professionnelle	536,00€		
ANNEE	Pêcheurs professionnels	210,00€		
A LA SEMAINE	1 semaine	25 % du tarif au m2		
	2 semaines	50 % du tarif au m2		
	3 semaines	75 % du tarif au m2		
Au-delà de 3 semaines, le tarif annuel est appliqué				
A LA SEMAINE	Stationnement d'un véhicule, à la	25,00 €		
MOIS	journée, si mise à l'eau du bateau	80,00 €		
BADGES D'ACCÈS	Perte ou détérioration 20,00 €			